

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES**Date convocation
08/04/2022Date Affichage
08/04/2022Nombres de membres en exercice : 11
Nombres de membres Présents : 5
Nombres de membre Absents : 6
Nombre de procurations : 1
Nombre de votants : 6

Séance du 14 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : DABOUIS N., DOMINGO J.D., LAUBRAY J., PICHEYRE V.,

Absents excusés : BADIE F., BRILLARD M., CORREIA J., PUJOL D., MIRAN P

Procurations : M.LAUBRAY J à M.PETITQUEUX P

Selon la [loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021](#) et le [décret n° 2021-699 du 1er juin 2021](#) modifié détaillent les règles applicables.

Le conseil peut valablement délibérer si le tiers de ses membres en exercice est présent. Un membre de l'assemblée peut être porteur de deux pouvoirs.

OBJET DE LA DELIBERATION :**PRIX DE VENTE PARCELLE COMMUNALE N°A2866 ET Parcelle N°A2917**

Les travaux de viabilisation des parcelles communales sont en cours d'achèvement.

Afin de lancer un appel à candidature pour les futurs acquéreurs, il convient donc de valider le cahier des charges des cessions et déterminer le prix de vente des 4 parcelles en vue de leur vente.

Parcelle 2866 pour 895m²Parcelle 2917 pour 1070m²Les parcelles ont été achetées pour un montant de 87 200€, la viabilisation de ces parcelles est estimée à 152 979.74€ HT et une maîtrise d'œuvre d'AGT de 11 195.26€ HT soit un prix de revient de 251 375€, pour une superficie de 2011 m².

Compte tenu de ces éléments, l'assemblée est invitée à se prononcer sur le prix de vente des parcelles.

Le prix de vente proposé par la commune à 125 € le m².

Le conseil municipal, après délibération,

CONSIDERANT le prix de revient de l'opération mentionné ci-dessus,**DECIDE** de vendre les parcelles au prix de 125€ le m² et de valider le cahier des charges ci-joint, qui sera signé au moment de la vente.

Après avoir OUI cet exposé et en avoir délibéré,

le Conseil Municipal se prononce favorablement,

AUTORISE le Maire à signer les actes de vente ainsi que toutes les pièces nécessaires pour la vente des parcelles à 125 € m². Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.**Cette délibération annule et remplace la N°2020-D075.**

Pour extrait conforme,

Fait à Formiguères, le 14 AVRIL 2022.

P. PETITQUEUX,
Le Maire